Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le 19 SEP. 2023
ID : 085-200023778-20230914-DCB2023_07_14-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

RELEVE DE LA DECISION N° 2023 07 14
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 14 septembre 2023
(*en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau*)

L'an deux mille vingt-trois, le 14 septembre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 7 septembre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Frédéric FOUQUET, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE.

Excusés : Yann THOMAS, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Dominique MALARY.

Participaient également sans voix délibérative : Laurent BARBEAU *(en remplacement de Yann THOMAS)*, Nathalie PONCET *(en remplacement de Jean SOYER)*, Bernard BESSONNET *(en remplacement de Philippe MOREAU)*.

Approbation d'un avenant à l'accord-cadre à bons de commande n° 2020-060 de travaux de Défense Contre la Mer - Lot 1 enrochement génie civil

Dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commande n° 2020-060 de travaux de Défense Contre la Mer - Lot 1 enrochement génie civil attribué à l'entreprise MERCERON, il est nécessaire dans le cadre des travaux de confortement de l'ouvrage de protection du Marais Girard à Brétignolles sur Mer, de créer un prix nouveau permettant la réalisation d'un petit muret béton, afin d'assurer une transition entre les enrochements et le parvis en arrière de l'ouvrage, selon le détail ci-dessous :

N°	Libellé	Unité	PU € HT	PU € TTC
64	Fourniture et pose d'un muret béton non structurel de type L hauteur 1,20 m épaisseur 20 cm	ml	593	711,60

Ce muret béton est similaire à l'ouvrage du Quai Gorin mais de taille plus réduite.

Les travaux de confortement de l'ouvrage de protection du Marais Girard à Brétignolles sur Mer sont programmés pour le mois de novembre 2023 pour un montant estimatif de 241 376,57€ HT.

Il est donc proposé d'approuver le présent avenant n° 1 à l'accord-cadre à bons de commande n° 2020-060 de travaux de Défense Contre la Mer - Lot 1 enrochement génie civil attribué à l'entreprise MERCERON, sans incidence financière, visant à ajouter un nouveau prix au bordereau des prix unitaires du marché.

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-10 et L. 5216-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2120-1 2°, L2123-1 1°, R2123-1 1°, R2123-1 à R2123-7, L2194-1, R2194-7 et R2194-8,

Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le 19 SEP. 2023
ID : 085-200023778-20230914-DCB2023_07_14-DE

Vu les arrêtés de M. le Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,
Vu la délibération n° 2020 4 02 du 30 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,
Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2020-02-21 en date du 13 février 2020 autorisant le lancement d'une consultation pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande de travaux de Défense Contre la Mer et autorisant le Président à attribuer et signer les marchés correspondants,
Vu la décision du Président n° 2020-189 du 24 septembre 2020 attribuant les accords-cadres,
Vu le marché n° 2021-034 conclu,
Vu les crédits inscrits au BP 2023,
Vu le projet d'avenant n° 1 au marché 2020-060,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

<u>Article 1</u> : d'approuver la passation d'un avenant n° 1 à l'accord-cadre à bons de commande n° 2020-060 de travaux de Défense Contre la Mer - Lot 1 enrochement génie civil attribué à l'entreprise MERCERON sans incidence financière, intégrant un nouveau prix :

N°	Libellé	Unité	PU € HT	PU € TTC
64	Fourniture et pose d'un muret béton non structurel de type L hauteur 1,20 m épaisseur 20 cm	ml	593	711,60

<u>Article 2</u> : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 correspondant et à prendre tout acte d'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 19 septembre 2023

Le Président,

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 19 SEP. 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 19 SEP. 2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.